

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – 2014-2015

Au cours de l'année universitaire 2014-2015, 91 200 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi ces enseignants, 56 900 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques), 13 100 sont des enseignants du second degré et 21 200 sont des enseignants non permanents (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et invités). Entre 2014 et 2015, l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires est resté stable (- 0,03 %) alors que celui des non permanents a diminué (- 5 %).

Marc Bideault,
Julien Thirion,
et Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires – et stagiaires – (62,5 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14,5 %) et les enseignants non permanents (23 %) (*tableau 1, p. 2*).

Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques) se composent pour 1/3 de professeurs des universités (PR) et pour 2/3 de maîtres de conférences (MCF).

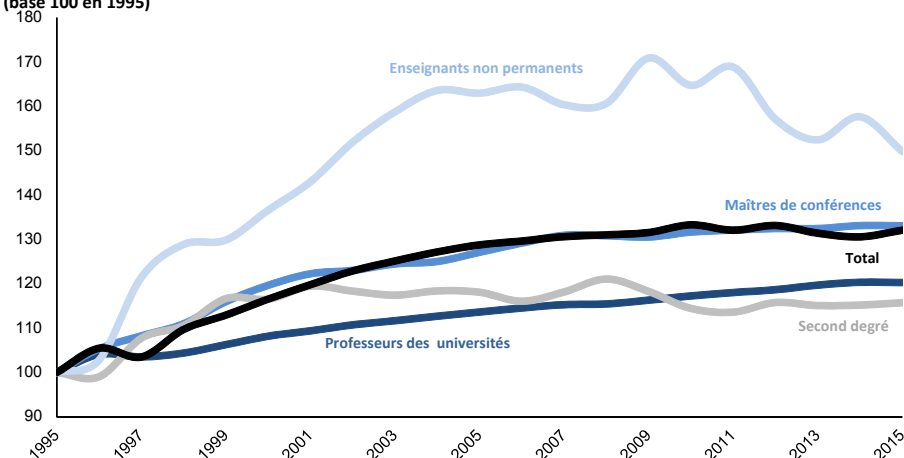
La catégorie des personnels enseignants non permanents réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (35 %), les attachés temporaires

d'enseignement et de recherche (22 %), les assistants des disciplines hospitalo-universitaires (21 %), les enseignants associés (14 %), les lecteurs et les maîtres de langues (5 %), ainsi que les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré (3 %).

Les effectifs des enseignants du supérieur stagnent depuis une dizaine d'années

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 30,5 % au cours des vingt dernières années, variant de 69 900 à 91 200 de 1995 à 2015 (*figure 1, p. 1*).

FIGURE 1 - Evolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 1995 (base 100 en 1995)



Effectifs par catégories (en milliers)	1995	2000	2005	2010	2014	2015	Evolution 1995-2015	Evolution 2005-2015
Professeurs	16,9	18,3	19,2	19,8	20,4	20,3	+20,1%	+5,7%
Maîtres de conférences	27,5	32,9	34,9	36,2	36,6	36,5	+32,7%	+4,6%
Second degré	11,3	13,2	13,4	13,0	13,1	13,1	+15,9%	-2,2%
Enseignants non permanents	14,1	19,3	23,0	23,3	22,3	21,2	+50,4%	-7,8%
Total	69,9	83,7	90,6	92,3	92,3	91,2	+30,5%	+0,7%

Source : MENESR DGRH A

TABLEAU 1 - Enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur en 2015

Fonctions	Professeurs titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (1)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (2)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (3)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré (4)	Chefs de clinique, AHU, PHU (5)	Total	% disciplinaire
Disciplines : groupe de disciplines CNU et sous-total par grande discipline											
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 346	2 441		570	803	350				5 510	6,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	980	2 889	1 798	434	515	755				7 371	8,1%
Sous-total Droit-Economie-Gestion	2 326	5 330	1 798	1 004	1 318	1 105				12 881	14,1%
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 713	4 335	4 211	495	577	105	969			12 405	13,6%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 109	4 439	920	978	805	489				9 740	10,7%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	567	1 852	1 848	160	266	349	7			5 049	5,5%
Théologie	29	21	2		3					55	0,1%
Sous-total Lettres-Sciences humaines	4 418	10 647	6 981	1 633	1 651	943	976			27 249	29,9%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 147	4 515	1 143	1 326	564	164				9 859	10,8%
Groupe 6 : Physique	928	1 490	792	449	67	24				3 750	4,1%
Groupe 7 : Chimie	1 057	2 151	54	539	155	42				3 998	4,4%
Groupe 8 : Sciences de la terre	448	871		318	100	24				1 761	1,9%
Groupe 9 : Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Énergétique	2 281	4 710	1 984	994	427	281				10 677	11,7%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 228	3 237	377	831	287	76				6 036	6,6%
Sous-total Sciences-Techniques	8 089	16 974	4 350	4 457	1 600	611				36 081	39,6%
Pharmacie	582	1 197		87	81	62			73	2 082	2,3%
Médecine	4 223	1 513		69		267			3 889	9 961	10,9%
Odontologie	124	389				30			414	957	1,0%
Sous-total Santé	4 929	3 099		156	81	359			4 376	13 000	14,3%
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors disciplines CNU)	582	496		109	72	27				1 286	1,4%
Total	20 344	36 546	13 129	7 359	4 722	3 045	976	711	4 376	91 208	100%
% Fonctions	22,3%	40,1%	14,4%	8,1%	5,2%	3,3%	1,1%	0,8%	4,8%	100%	

(1) Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

(2) 7 133 doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement, soit un total de 14 492 doctorants contractuels.

(3) 3 250 ATER sont à temps plein et 1 472 à temps partiel, ce qui correspond à 3 986 équivalents temps plein.

(4) Faute d'information à ce sujet, les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré ne sont pas répartis selon l'appartenance disciplinaire.

(5) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

Source : MENESR DGRH A

Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+ 50 %), suivi des MCF (+ 33 %), des PR (+ 20 %) et des enseignants du second degré (+ 16 %).

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté pour l'essentiel pendant les années 1990 (+ 30 % de 1995 à 2005), accompagnant la forte hausse du nombre d'étudiants durant cette période. Les effectifs se sont ensuite stabilisés dans les années 2000 (+ 1 % de 2005 à 2015). La croissance des effectifs a principalement concerné les enseignants-chercheurs titulaires (+ 5 %), les effectifs des enseignants non permanents et du second degré ayant décroché sur la période (respectivement – 8 % et – 2 %).

Entre 2014 et 2015, l'effectif total des enseignants du supérieur a diminué (– 1,2 %), principalement sous l'influence de la variation des effectifs des enseignants non permanents (– 5 %, soit une diminution de 1 100 individus, contre – 0,03 % pour les enseignants-chercheurs

titulaires).

Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux, mais les effectifs en Droit-Economie-Gestion progressent le plus rapidement

Relativement stable dans le temps, la répartition des effectifs des enseignants-chercheurs titulaires – MCF et PR – selon leur appartenance disciplinaire montre que près de la moitié d'entre eux (45 %) relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 27 % des Lettres-Sciences humaines, 14 % respectivement du Droit-Economie-Gestion et de la Santé ([tableau 2, p. 3](#)).

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion ont cependant augmenté plus rapidement (+ 11 % entre 2005 et 2015) que ceux des Lettres-Sciences humaines (+ 7 %), des Sciences-Techniques (+ 5 %) et de la Santé (+ 1 %) au cours des dix dernières années.

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % des effectifs relèvent du groupe disciplinaire des Sciences de l'ingénieur, 27 % des Mathématiques-informatique, 18 % de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chimie, 10 % de la Physique et 5 % des Sciences de la terre. La grande discipline des Lettres-Sciences humaines se compose pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs qui relèvent des Sciences humaines (43,5 %) et des Langues-littératures (40 %), puis du groupe interdisciplinaire (16 %). Les effectifs qui relèvent de la grande discipline du Droit-Economie-Gestion se répartissent pour moitié en Droit-science politique et pour moitié en Sciences économiques-gestion.

Parmi ces sous-groupes disciplinaires, l'effectif du groupe interdisciplinaire – en particulier les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) – est celui qui a augmenté le plus rapidement (+ 20,5 % entre 2005 et 2015), suivi de celui des Sciences économiques-gestion (+ 12%), des Sciences humaines (+ 12 %) et du Droit-science

TABEAU 2 - Évolution des effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) en activité par groupe de disciplines CNU depuis 2005

Disciplines : groupe de disciplines CNU et sous-total par grande discipline	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2005-2015
Groupe 1 : Droit et Science politique	3 437	3 535	3 619	3 654	3 662	3 685	3 692	3 708	3 749	3 778	3 787	+10,2%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	3 447	3 543	3 616	3 631	3 652	3 701	3 739	3 771	3 802	3 840	3 869	+12,2%
Sous-total Droit-Economie-Gestion	6 884	7 078	7 235	7 285	7 314	7 386	7 431	7 479	7 551	7 618	7 656	+11,2%
Groupe 3 : Langues et Littératures	6 150	6 229	6 256	6 237	6 180	6 206	6 184	6 166	6 129	6 102	6 048	-1,7%
Groupe 4 : Sciences humaines	5 848	6 003	6 110	6 167	6 204	6 281	6 368	6 400	6 449	6 522	6 548	+12,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	2 006	2 067	2 090	2 135	2 167	2 218	2 283	2 336	2 364	2 411	2 419	+20,6%
Théologie	58	58	57	55	58	57	56	55	54	53	50	-13,8%
Sous-total Lettres-Sciences humaines	14 062	14 357	14 513	14 594	14 609	14 762	14 891	14 957	14 996	15 088	15 065	+7,1%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	6 203	6 329	6 408	6 440	6 445	6 507	6 525	6 560	6 594	6 650	6 662	+7,4%
Groupe 6 : Physique	2 593	2 544	2 539	2 508	2 493	2 482	2 471	2 431	2 429	2 429	2 418	-6,7%
Groupe 7 : Chimie	3 272	3 246	3 280	3 231	3 216	3 231	3 229	3 235	3 218	3 235	3 208	-2,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	1 250	1 264	1 280	1 272	1 294	1 300	1 307	1 321	1 313	1 319	1 319	+5,5%
Groupe 9 : Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Énergétique	6 418	6 512	6 617	6 635	6 665	6 710	6 765	6 838	6 895	6 965	6 991	+8,9%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	4 161	4 213	4 255	4 291	4 289	4 335	4 393	4 424	4 452	4 459	4 465	+7,3%
Sous-total Sciences-Techniques	23 897	24 108	24 379	24 377	24 402	24 565	24 690	24 809	24 901	25 057	25 063	+4,9%
Sous-total Santé	7 935	7 981	8 051	7 971	7 985	8 121	8 096	8 072	8 072	8 058	8 028	+1,2%
Total	52 778	53 524	54 178	54 227	54 310	54 834	55 108	55 317	55 520	55 821	55 812	+5,7%

Source : MENESR DGRH A

politique (+ 10 %). En revanche, les effectifs de la Physique (– 7 %) et de la Chimie (– 2 %) ont décliné sur cette même période.

Diversité de la population des enseignants-chercheurs : les corps à statuts spécifiques

Parmi les 56 900 enseignants-chercheurs titulaires, 1 078 (soit 2 %) appartiennent à des corps à statuts particuliers. Ces statuts répondent à des missions particulières (conservation et mise en valeur du patrimoine par exemple) et/ou sont spécifiques à certains établissements.

Assimilés aux corps des universitaires – dont les statuts sont définis par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF –, on dénombre en 2015 :

- 103 astronomes et 114 astronomes adjoints ;
- 36 physiciens et 68 physiciens adjoints ;
- 114 directeurs d'études et 72 MCF de l'École des hautes études en sciences sociales ;
- 137 directeurs d'études et 94 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême Orient ;
- 77 professeurs et 146 MCF du

Muséum national d'histoire naturelle ;

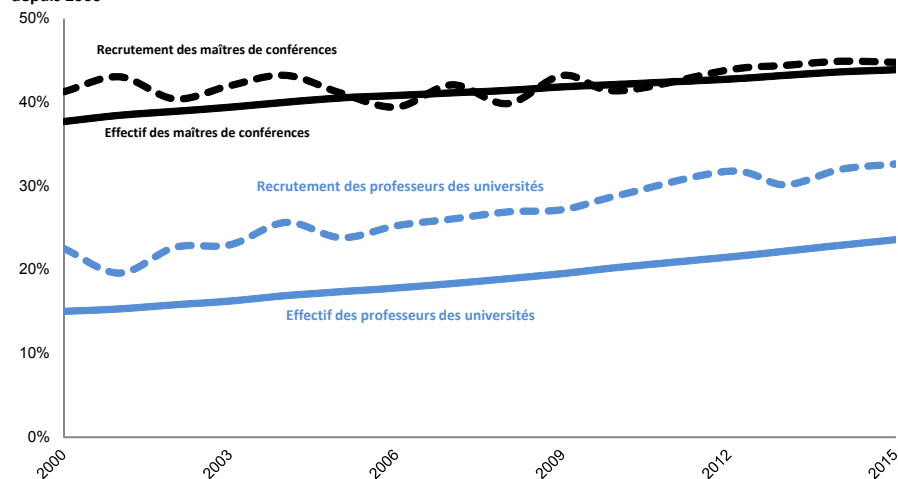
- 55 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 40 professeurs et 1 sous-directeur de laboratoire du Collège de France ;
- 11 professeurs de 1^{re} classe et 7 professeurs de 2^e classe de l'École centrale des arts et manufactures ;
- 1 sous-directeur de laboratoire des Écoles normales supérieures.

À ces effectifs, s'ajoutent 2 assistants de l'enseignement supérieur qui, affectés dans des observatoires, n'ont pas de discipline attribuée.

Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

La plupart (90 %) des enseignants-chercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Parmi eux, 10 % enseignent en instituts universitaires de technologie (IUT) et 2 % en écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) (tableau 3, p. 4). Les 10 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements...).

À cette population, s'ajoutent 1 467 enseignants-chercheurs (soit 3 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements qui relèvent du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : ils sont pour moitié en position de déta-

FIGURE 2 - Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs selon le corps depuis 2000

Source : MENESR DGRH A

TABLEAU 3 - Répartition des enseignants titulaires (et stagiaires) selon le type d'établissement et selon la position administrative en 2015

Grande discipline	Corps	Universités, et universités de technologie	Dont Instituts universitaires de technologie - IUT	Dont Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation - ESPE	Ecoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Sous-total en activité d'enseignement	Détachement hors enseignement supérieur (3)	Autres (4)	Sous-Total hors enseignement supérieur
Droit-Economie-Gestion	Professeurs	2 188	39	3	18	120	2 326	44	20	64
	Maîtres de conférences	5 119	845	17	45	166	5 330	95	98	193
	Enseignants du second degré	1 709	990	73	50	39	1 798			
Lettres-Sciences humaines	Professeurs	4 217	51	107	20	181	4 418	68	30	98
	Maîtres de conférences	10 246	570	686	59	342	10 647	143	133	276
	Enseignants du second degré	6 495	1 077	1 167	299	187	6 981			
Sciences-Techniques	Professeurs	6 820	852	65	1 095	174	8 089	122	62	184
	Maîtres de conférences	14 739	2 924	243	1 901	334	16 974	192	274	466
	Enseignants du second degré	3 721	2 034	587	501	128	4 350			
Santé	Professeurs	4 928	0	0	0	1	4 929	25	32	57
	Maîtres de conférences	3 097	11	0	0	2	3 099	17	63	80
Corps spécifiques	Professeurs	9	1	0	18	555	582	21	4	25
	Maîtres de conférences	10	1	0	1	485	496	8	16	24
Total enseignants-chercheurs titulaires		51 373	5 294	1 121	3 157	2 360	56 890	735	732	1 467
Total enseignants du second degré		11 925	4 101	1 827	850	354	13 129	-	-	-

(1) ENI, INP, IP, INSA, Ecoles centrales, ENS Chimie...

(2) ENS, IEP, grands établissements...

(3) En détachement auprès d'organismes de recherche, d'organismes internationaux, à l'étranger...

(4) Congé longue durée, congé parental, disponibilité...

Source : MENESR DGRH A

chement (auprès d'organismes de recherche, d'organismes internationaux, à l'étranger...) et pour moitié en congé, en disponibilité ou hors-cadre.

La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

Au cours de l'année universitaire 2014-2015, près de 2 400 enseignants-chercheurs ont été recrutés alors que qu'un peu plus de 1 000 ont pris leur retraite (tableau 4, p. 5). Cependant, le recrutement de la plupart des PR s'effectuant parmi les MCF, ces derniers ne sortent donc pas de la population des enseignants-chercheurs tout en étant comptabilisés comme nouvellement recrutés. D'autres modes de sortie de la population des enseignants-chercheurs existent par ailleurs (décès, démission...). Au final, on observe, hors promotion, un peu plus de 1 recrutement pour 1 départ en retraite d'enseignant-chercheur.

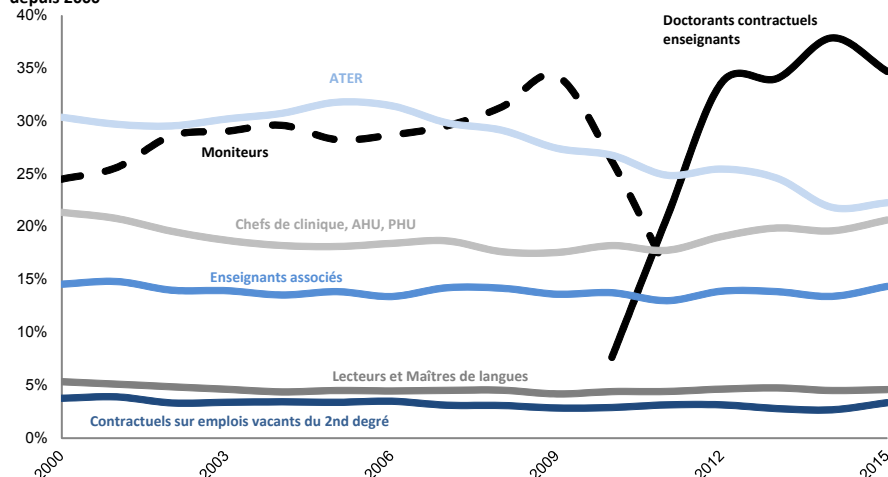
L'âge moyen et l'âge au recrutement des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

Compte tenu des dispositifs en vigueur qui règlementent les départs en retraite, les PR et les MCF partent, dans l'en-

semble, à la retraite aux mêmes âges, soit 64 ans et demi en moyenne. Les perspectives pour les 10 années à venir font apparaître, toutes disciplines confondues, un besoin de renouvellement de 40 % du corps des PR et de 18 % du corps des MCF. Les MCF qui relèvent des Sciences-Techniques sont en moyenne un peu plus jeunes (43 ans et 8 mois) que dans les autres disciplines. Ils sont en revan-

che plus âgés en Lettres-Sciences humaines (47 ans) et en Santé (47 ans et 1 mois).

L'âge moyen des MCF résulte en grande partie de l'âge auquel ils sont recrutés. Les différentes traditions disciplinaires (taille de la thèse, temps qui lui est consacré, parcours étudiantins divergents...) ont en effet pour conséquence des âges moyens au recrutement moins élevés en Sciences-Techniques (30 ans

FIGURE 3 - Répartition des enseignants non permanents en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2000

Effectifs par catégories	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015
Doctorants contractuels enseignants	-	-	-	-	-	4 985	7 364	7 359
Moniteurs	5 168	6 524	6 510	6 701	8 291	3 787	-	-
ATER	5 993	6 784	7 326	6 768	6 635	5 948	5 323	4 722
Enseignants associés	2 991	3 134	3 195	3 228	3 295	3 110	3 000	3 045
Lecteurs et Maîtres de langues	1 032	1 039	1 040	1 026	1 013	1 057	1 030	976
Contractuels sur emplois vacants du 2nd degré	788	762	782	708	689	753	606	711
Chefs de clinique, AHU, PHU	4 193	4 205	4 179	4 234	4 249	4 249	4 304	4 376
Total	20 165	22 448	23 032	22 665	24 172	23 889	21 627	21 189

Source : MENESR DGRH A

et 10 mois) qu'en Lettres-Sciences humaines (35 ans et 11 mois) et en Santé (34 ans et 8 mois).

Ces écarts se répercutent ensuite sur l'âge au recrutement des PR, sauf en Droit-Economie-Gestion du fait de la particularité du concours d'agrégation du supérieur, principal moyen d'entrer dans le professorat dans cette discipline. Le concours d'agrégation, ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), permet des recrutements relativement jeunes (38 ans et 7 mois en moyenne). Par conséquent, les PR qui relèvent du Droit-Economie-Gestion sont un peu plus jeunes en moyenne (50 ans et 1 mois) qu'en Sciences-Techniques (51 ans et 7 mois), qu'en Santé (54 ans et 6 mois) et qu'en Lettres-Sciences humaines (55 ans et 2 mois).

La proportion de femmes augmente, mais elles restent moins nombreuses que les hommes parmi les professeurs des universités et en Sciences-Techniques

En 2015, davantage d'hommes (63 %) que de femmes (37 %) composent la population des enseignants-chercheurs (*tableau 4, p. 5*). Cependant, l'écart entre les femmes et les hommes est davantage prononcé parmi les PR (24 % des PR sont des femmes) que parmi les MCF (44 % des MCF sont des femmes). Même si la proportion de femmes parmi les MCF et les PR augmente au fil du temps – + 6 points pour les MCF ces 15 dernières années et + 9 points pour les PR (*figure 2, p. 3*) –, le maintien des recrutements féminins en dessous de la barre des 50 % (45 % en 2015 pour les MCF et 33 % pour les PR) empêche d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes.

Un écart dans la répartition des enseignants-chercheurs selon le sexe est également observable au niveau des grandes disciplines : 57 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 52 % en Santé, 49 % en Droit-Economie-Gestion et 33 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre, elle est de 38 % en Lettres-Sciences humaines, 28 % en Droit-Economie-Gestion, 20 % en Santé, et 17 % en Sciences-Techniques. Le différentiel entre le corps des PR et

TABLEAU 4 - Effectifs et âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) recrutés, en activité et partant à la retraite en 2014-2015

Grande discipline	Corps	Maîtres de conférences (1)								
		Recrutement 2014-2015 (3)			Stock 2014-2015			Départs en retraite 2014-2015 (4)		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit-Economie-Gestion	Effectif	132	151	283	2 743	2 587	5 330	64	34	98
	Age moyen (en années ; mois)	33 a ; 4 m	33 a ; 6 m	33 a ; 5 m	46 a 6 m	44 a 4 m	45 a 5 m	65 a ; 3 m	64 a ; 7 m	65 a
Lettres-Sciences humaines	Effectif	236	266	502	4 612	6 035	10 647	121	103	224
	Age moyen (en années ; mois)	36 a ; 7 m	35 a ; 4 m	35 a ; 11 m	47 a 10 m	46 a 5 m	47 a	64 a ; 8 m	63 a ; 8 m	64 a ; 2 m
Sciences-Techniques	Effectif	323	137	460	11 367	5 607	16 974	124	52	176
	Age moyen (en années ; mois)	30 a ; 7 m	31 a ; 7 m	30 a ; 10 m	43 a 8 m	43 a 10 m	43 a 8 m	64 a ; 5 m	63 a ; 9 m	64 a ; 2 m
Santé	Effectif	122	106	228	1 492	1 607	3 099	61	49	110
	Age moyen (en années ; mois)	35 a ; 3 m	34 a	34 a ; 8 m	47 a 7 m	46 a 8 m	47 a 1 m	65 a ; 7 m	64 a ; 11 m	65 a ; 3 m
Total	Effectif	813	660	1 473	20 214	15 836	36 050	370	238	608
	Age moyen (en années ; mois)	33 a ; 5 m	33 a ; 11 m	33 a ; 8 m	45 a 3 m	45 a 2 m	45 a 3 m	64 a ; 10 m	64 a ; 1 m	64 a ; 6 m

Grande discipline	Corps	Professeurs des universités (2)								
		Recrutement 2014-2015 (3)			Stock 2014-2015			Départs en retraite 2014-2015 (4)		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit-Economie-Gestion	Effectif	67	37	104	1 561	615	2 176	34	7	41
	Age moyen (en années ; mois)	38 a ; 1 m	39 a ; 6 m	38 a ; 7 m	50 a 10 m	48 a	50 a 1 m	65 a ; 4 m	61 a ; 8 m	64 a ; 9 m
Lettres-Sciences humaines	Effectif	130	125	255	2 585	1 579	4 164	101	47	148
	Age moyen (en années ; mois)	45 a ; 3 m	47 a ; 2 m	46 a ; 2 m	55 a 6 m	54 a 8 m	55 a 2 m	64 a ; 5 m	63 a ; 9 m	64 a ; 2 m
Sciences-Techniques	Effectif	243	69	312	6 566	1 348	7 914	131	28	159
	Age moyen (en années ; mois)	41 a ; 1 m	41 a ; 9 m	41 a ; 3 m	51 a 9 m	50 a 11 m	51 a 7 m	64 a ; 5 m	63 a ; 8 m	64 a ; 3 m
Santé	Effectif	160	60	220	3 661	899	4 560	71	11	82
	Age moyen (en années ; mois)	41 a ; 3 m	44 a ; 1 m	42 a	54 a 10 m	53 a 1 m	54 a 6 m	65 a ; 2 m	64 a ; 6 m	65 a ; 1 m
Total	Effectif	600	291	891	14 373	4 441	18 814	337	93	430
	Age moyen (en années ; mois)	41 a ; 8 m	43 a ; 10 m	42 a ; 5 m	53 a 1 m	52 a 3 m	52 a 11 m	64 a ; 8 m	63 a ; 8 m	64 a ; 5 m

(1) Hors corps spécifiques et hors assistants de l'enseignement supérieur.

(2) Hors corps spécifiques et hors surnombres.

(3) Les recrutements correspondent aux enseignants-chercheurs nommés l'année civile 2014 (hors mutations donc), tous modes de recrutement confondus (agrégation du supérieur, au fil de l'eau...).

(4) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2014 (hors départs à la retraite après surnombre en ce qui concerne les PR).

Source : MENESR DGRH A

celui des MCF semble principalement s'expliquer par le fait que les femmes MCF soutiennent moins souvent que les hommes une HDR et candidatent relativement moins à la qualification aux fonctions de PR. En outre, les différences disciplinaires de la proportion de femmes s'observent dès le doctorat et par conséquent, s'expliquent pour beaucoup par des phénomènes se produisant antérieurement à l'entrée dans le monde professionnel universitaire.

Les doctorants contractuels sont les enseignants non-permanents les plus nombreux

Parmi la population des enseignants non permanents, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, soit 35 % en 2015 (*figure 3, p. 4*). Le contrat de doctorant contractuel, de création récente, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation

TABLEAU 5 - Enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur en 2015

Grande discipline	Corps			Total	% disciplinaire
	Professeurs agrégés	Professeurs certifiés	Autres (1)		
Droit-Economie-Gestion	984	812	2	1 798	13,7%
Lettres-Sciences humaines	3 205	3 729	47	6 981	53,2%
Sciences-Techniques	3 036	1 154	160	4 350	33,1%
Total	7 225	5 695	209	13 129	100%
% Corps	55,0%	43,4%	1,6%	100%	

(1) - Professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général des collèges, enseignants de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)...

Source : MENESR DGRH A

de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010.

Au fil du temps, le nombre relatif de doctorants contractuels enseignants – ou moniteurs – a augmenté (25 % en 2000), principalement au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2015, les ATER représentent 22 % des enseignants non permanents contre 32 % en 2005.

En revanche, les parts des enseignants non permanents des disciplines hospitalo-universitaires et des enseignants associés apparaissent plutôt stables sur la période étudiée, elles varient, selon les années, entre 18 et 21 % pour les premiers et entre 13 et 15 % pour les seconds.

Les catégories les moins nombreuses, sont celles des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. Relativement stables dans le temps, ces deux catégories concentrent respectivement, selon les années, de 4 à 5 % et de 3 à 4 % des enseignants non permanents des établissements publics d'enseignement supérieur.

Quatre autres catégories d'enseignants non permanents participent également à l'enseignement supérieur : les contractuels recrutés en application de

l'article L. 954-3 du code de l'éducation, les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. En 2015, 1 835 contractuels L. 954-3 (dont la moitié participe à des missions d'enseignement), 2 109 enseignants invités et environ 135 000 chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines

En 2015, parmi les 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 43 % à celui des professeurs certifiés et 2 % (soit 209 individus) à d'autres catégories tels que les professeurs de lycée professionnel, les professeurs d'enseignement général des collèges ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (*tableau 5, p. 5*).

La part de professeurs agrégés tend à augmenter au fil du temps, ils représentaient 40 % de la population des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur au début des

années 1990.

La plupart (91 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie (*tableau 3, p. 4*). Parmi eux, 34 % enseignent en IUT et 15 % en ESPE. Les 9 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, un tiers des Sciences-Techniques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Techniques, 70 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre 55 % en Droit-Economie-Gestion et 46 % en Lettres-Sciences humaines. ■

En savoir plus

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

Sources, définitions et méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires et les enseignants non permanents relevant de la santé (chefs de clinique ; AHU ; PHU) sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).
- Les données statistiques portant sur les personnels enseignant non permanents, hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; lecteurs et maîtres de langues ; professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré ; enseignants invités ; enseignants vacataires), proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements.
- Les données statistiques figurant dans la présente note sont celles observées au mois de mai 2015, considérées comme représentatives de l'année universitaire 2014-2015.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribué la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Les données qui concernent les contractuels L. 954-3 proviennent du rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAERN), intitulé « État des lieux des contractuels recrutés en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation », publié en juin 2016.